

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2007</b>
--

Secrétaire de séance : Benoît CHARTIER

Absents excusés : Bleuette DECARSIN (ayant donné pouvoir à Christian LANTENOIS) - Catherine CRETON (ayant donné pouvoir à Germain TANIÈRE) – Liliane LACLOS – Catherine GOSSELIN - Michel JORAND (ayant donné pouvoir à Richard STEHLIN)

- **ADOPTE et SIGNE** le procès-verbal de la précédente réunion
- **DECIDE** d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux sur la VC n° 21 (11 pour – 2 contre -1 abstention) et sur l'avenue de la république dans le cadre de P.V.R. (10 pour – 3 contre -1 abstention)
- **DECIDE** de confier à la Direction Départementale de l'Équipement l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol précisés dans la convention de mise à disposition des services de l'État (11 pour – 2 contre -1 abstention)
- **APPROUVE** les termes de la convention de mandat pour la mise en place de bornes semi-enterrées et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SMICTOM de Coulommiers.
- **FIXE** le prix de cession des parcelles ZE 167 – ZE 168 – ZE 170 à 75.000 € et **ANNULE** la délibération du 3 avril 2007
- **DECIDE** de participer financièrement au SAGE des deux Morin (12 pour – 2 contre)
- **ADOPTE** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.
- **DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, d'un poste d'agent de maîtrise principal et d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- **DECIDE** d'octroyer une indemnité forfaitaire pour l'accompagnement effectué hors temps scolaire à M. Guy BAUVAIS
- **DECIDE** l'achat d'une tondeuse et de jardinière pour le fleurissement de la mairie
- **DECIDE** d'admettre en non-valeur le titre n° 211/2007 – Bordereau 34 - d'un montant de 61,80 € (13 pour – 1 abstention)
- **PROCEDE** à des virements de crédits sur le budget de la ZA du Pré Ancel
- **FIXE** à 0,18 € par page de format A4 en impression recto noir et blanc, les frais de reproduction d'un document administratif
- **DECIDE** de louer le bâtiment sis 4 rue du Faubourg Saint-Nicolas à des entreprises industrielles (11 pour - 2 contre-1 abstention)
- **DECIDE** de réaliser les travaux pour l'illumination de l'église suivant le devis de l'entreprise Bornhauser qui s'élève à 25.251,10 € HT et **SOLLICITE** le SIEA de Coulommiers pour l'attribution d'une subvention
- **DECIDE** d'établir un Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F. de Seine-et-Marne